AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE

(SEINE, SEINE-&-OISE, SEINE-&-MARNE, EURE)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 47 Av. Paul-Doumer, (93) MONTREUIL-s-BOIS - 287 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN n° 90

20 MARS 1968.

TRAITEMENTS DU SOL ET DES SEMENCES EN CULTURES LEGUMIERES.

Le traitement du sol a pour objet la destruction des organismes parasites des plantes cultivées que ce sol recèle ; celui des semences, la protection directe de la plante de la levée jusqu'à un stade avancé de son développement.

Contre les parasites, notamment les insectes qui séjournent dans le sol tels les larves de vers blancs, de taupins, les mouches de la carotte, de l'oignon, du chou, etc ..., le traitement consiste à épandre un insecticide sous forme de poudre, de granulés ou de bouillie qu'on incorpore au sol jusqu'à une profondeur variable. Le pesticide peut être épandu sur la totalité de la surface du sol à cultiver ou seulement sur la ligne de semis ou encore sur une étroite bande de terre de part et d'autre de cette ligne (traitement localisé).

Les produits utilisés peuvent être le Lindane : 1,5 kg, l'Heptachlore : 3 kg, l'Aldrine : 4 kg, le Chlordane : 7-8 kg, le Parathion : 10 kg, de matière active à l'hectare. S'il s'agit de lutter contre certaines mouches parasites, peuvent être employés également : le Diazinon, le Diéthion, et le Trichloronate. Pour les traitements localisés, la quantité par hectare est calculée en fonction de la surface effectivement traitée.

Contre les nématodes ou anguillules qui infestent beaucoup de terrains légumiers, on utilise des produits agissant sous forme gazeuse, qu'on injecte plus ou moins profondément dans le sol, le D.D. 3-400 litres ha, le Dichloropropène 150 l. ha, le Dibrométhane 150 kg de matière active par ha. Un autre produit : le Méthyldithiocarbamate de soude est épandu par aspersion du sol à la dose de 5-600 kg de m. a. à l'ha. Ces produits sont appliqués environ 3 semaines avant la mise en culture du sol traité.

Contre certains champignons parasites, tels que Fusarium, Verticillium, Sclérotinia, etc. qui se conservent dans le sol, on peut utiliser également le Méthyl dithiocarbamate en aspersion ou encore une solution de Formol dosant environ 2 litres de Formol commercial à 40 % ou une solution de sulfate neutre d'Orthooxyquinoléïne ou bien encore de Quintozène. Bien mouiller le sol jusqu'à 10 cm. au moins.

Le traitement à la vapeur 90-95° jusqu'à 20 - 30 cm. de profondeur élimine les diverses espèces parasites qui évoluent dans le sol. Il est surtout appliqué dans les serres et certains terrains maraîchers de faible étendue.

Le traitement des semences est d'application plus simple et sensiblement plus économique. Il est réalisé soit par trempage des graines dans une préparation du pesticide, soit par application de celle-ci en poudrage. Lorsqu'il s'agit de graines à tégument lisse, l'emploi d'un produit adhésif est indispensable pour permettre l'adhérence d'une quantité suffisante de pesticide à leur surface. On utilise généralement des préparations pesticides à haute teneur en matière active. Le choix du produit et la détermination de sa dose d'emploi sont calculés en fonction de la nature du parasite à combattre, ainsi que du degré de phytotoxicité de ce produit à l'égard des jeunes plantules dès la germination.

- Quelques exemples de traitements du sol et des semences :

1°/ Mouche de l'Oignon (oignon, poireau).

a) Enrobage des semences.- Enrober les graines avec une préparation à base d'Aldrine ou de Dieldrine : 15 g. de m. a. par kg de graines ; deux autres produits: le Diéthion et le Trichloronate peuvent être utilisés, Diéthion: 60 g., Trichloronate: 40 g. m. a. par kg. Pour ces deux derniers, en cas de semis clair (poireau) un complément doit être apporté au sol pour atteindre à l'are, respectivement 60 et 40 g. de matière active, quantité minimum indispensable.

b) Traitement du sol avant semis, suivi d'un enfouissement léger :
- par pulvérisation avec Diéthion et Trichloronate aux doses respectives de 60 et 25 g. de m. a. à l'are. Mouiller copieusement (10 l. / are) ;
- par épandage de granulés : Diazinon: 80 g., Trichloronate: 25 g. de m. a. à l'are.

2°/ Charbon de l'oignon et du poireau.

Utiliser le Thirame (60-80 g.) ou le Quintozène (9 g.) de m. a. par kg de semences. L'emploi d'huile comme adhésif est à proscrire avec ces produits, le Quintozène peut être phytotoxique en sol léger et peu humifère.

3°/ Septoriose du Céleri.

Tremper les semences : 20 à 30 minutes dans une solution de Formol à 0,25 % de produit pur (rincer ensuite et sécher à l'air) ou bien utiliser des préparations à base de Zinèbe, de Chloranil ou de Thirame. Traiter également le sol de préférence au Métam sodium ou au Formol.

INFORMATIONS

CULTURES FRUITIERES

TAVELURE DU POIRIER

Quelques rares périthèces approchent de la maturité. Des contaminations sont néanmoins possibles à partir des conidies formées par les pustules chancreuses des rameaux. Pour protéger la végétation contre cette forme de contamination, effectuer un traitement sur toutes les variétés ayant atteint le stade C 3. Pour les variétés plus tardives, attendre ce dernier stade pour intervenir. Ces indications rappellent celles données dans notre précédent bulletin.

GRANDE CULTURE

CHARANCON DES TIGES DU COLZA

Nous rappelons les termes de notre précédent bulletin : intervention dès le début de la montaison.

LISTE DES PRODUITS. Erratum. Dans la rubrique "Produits en autorisation provisoire de vente" - Mouche de la Carotte - ajouter Trichloronate (traitement du sol : granulés et pulvérisation).

L'Ingénieur et l'Agent Technique
chargés des Avertissements Agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux,

G. BERGER.

Dernière Note : Bulletin 89 du 27 février 1968.

Imprimerie de la Station de l'Ile-de-France - Directeur-Gérant : L. Bouyx.
47, Avenue Paul Doumer - 93- MONTREUIL-Ss-BOIS.